



Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale

Date de début des parcours certifiants : 01/09/2023

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2026

Personnes concernées et pré-requis

Avant de commencer votre parcours de VAE, il est important de vérifier les prérequis exigés par le certificateur pour le diplôme visé. Ces conditions sont obligatoires. Vous devez justifier de leur détention au moment du passage devant le jury en fin de parcours de VAE.

Votre entrée en VAE est conditionnée par la confirmation de votre candidature, qui repose sur votre dossier de recevabilité. Ce dossier met en valeur vos expériences professionnelles et personnelles et démontre leur adéquation avec le parcours visé.

Avoir une expérience significative sur le terrain en lien avec le DECESF

Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

Pour les salariés du public et les indépendants avoir reçu la recevabilité.

Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37678BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37678BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires	RNCP34824 - DE - Diplôme d'Etat d'assistant de service social	RNCP34824BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34824BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP37678BC06 - Communication	RNCP34825 - DE - Educateur spécialisé	RNCP34825BC06 - Communication



professionnelle en travail social ET RNCP37678BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires		professionnelle en travail social ET RNCP34825BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP37678BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37678BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires	<u>RNCP34827 - DE - Educateur de jeunes enfants</u>	RNCP34827BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34827BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP37678BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37678BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires	<u>RNCP34828 - DE - Educateur technique spécialisé</u>	RNCP34828BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34828BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance totale :
RNCP34826 - DE - Conseiller en économie sociale familiale

Le diplôme de Conseiller en Economie Sociale Familiale

Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels.

Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne.

Le conseiller en économie sociale familiale intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif.

Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut animer des groupes ou coordonner des actions.

Il collabore également avec des équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles du territoire. Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de



diagnostics partagés et de projets sociaux et de territoires, à partir du champ qui les concerne. Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention en fonction de l'expression des besoins des populations. Le conseiller en économie sociale familiale est en veille et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention.

Le référentiel est structuré en 8 blocs de compétences (DECESF – [RNCP37678](#)). [L'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale](#) présente les dispenses des domaines de compétences selon la certification détenu par le candidat. Vous avez la possibilité de valider un /ou des blocs de compétences selon vos besoins.

Les huit blocs de compétences sont les suivants :

- Bloc 1 : Analyse de situations sociales liées à la vie quotidienne
- Bloc 2 : Conseil à visée sociale dans les domaines de la vie quotidienne
- Bloc 3 : Conduite de l'intervention sociale auprès des publics
- Bloc 4 : Accompagnement éducatif budgétaire
- Bloc 5 : Expression et communication écrite et orale
- Bloc 6 : Communication professionnelle en travail social
- Bloc 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels
- Bloc 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Bloc 1 – Analyse de situations sociales liées à la vie quotidienne

Ce bloc concerne l'analyse des situations sociales rencontrées dans les domaines de la vie quotidienne, à partir d'une veille sociale, technique, scientifique et juridique. Il mobilise votre capacité à comprendre un phénomène social, à en repérer les enjeux pour les publics accompagnés et à concevoir des actions de conseil, d'animation ou de formation adaptées. Dans le cadre de la VAE, vous serez amené à montrer comment vous analysez une situation, mobilisez des ressources actualisées et élaborez des réponses professionnelles pertinentes.

Bloc 2 – Conseil à visée sociale dans les domaines de la vie quotidienne

Ce bloc porte sur l'expertise du CESF dans les domaines de la consommation, du budget, du logement, de l'énergie, de la santé, de l'alimentation et de l'hygiène. Il implique d'apporter un conseil adapté aux personnes, de réaliser des études techniques, de construire des réponses concrètes et, selon les contextes, de coordonner des interventions ou une équipe.

Dans votre dossier de validation, vous devrez mettre en évidence votre capacité à mobiliser une expertise technique au service d'un accompagnement à visée sociale.

Bloc 3 – Conduite de l'intervention sociale auprès des publics



Ce bloc concerne l'accompagnement social individuel et collectif, dans une démarche éthique, globale et participative.

Il mobilise des compétences d'analyse de situation, de diagnostic, de co-construction du plan d'action, d'animation d'actions collectives et d'évaluation des effets de l'intervention. Dans la démarche VAE, il vous sera demandé d'illustrer comment vous conduisez une intervention sociale avec des personnes, des familles ou des groupes, en tenant compte de la complexité des situations.

Bloc 4 – Accompagnement éducatif budgétaire

Ce bloc porte plus spécifiquement sur l'analyse des besoins d'un public en matière budgétaire et sur la mise en œuvre d'un accompagnement éducatif adapté.

Il s'agit d'aider les personnes à mieux comprendre leur situation, à développer leurs capacités d'arbitrage et à retrouver des marges de manœuvre dans la gestion de leur budget. Dans le cadre de la VAE, vous devrez montrer comment vous évaluez une situation budgétaire et comment vous construisez un accompagnement éducatif réaliste, progressif et ajusté aux besoins.

Bloc 5 – Expression et communication écrite et orale

Ce bloc concerne votre capacité à élaborer une communication claire, structurée et adaptée à différents publics.

Il renvoie à la qualité de l'expression écrite et orale, à l'organisation des idées et à l'ajustement du message selon les destinataires et les objectifs visés.

Dans votre parcours VAE, ce bloc pourra être visible à travers la qualité de vos écrits, votre capacité d'argumentation et la manière dont vous présentez votre expérience.

Bloc 6 – Communication professionnelle en travail social

Ce bloc porte sur la transmission d'informations dans un cadre éthique et professionnel, ainsi que sur la communication avec les partenaires, les institutions et les autres professionnels.

Il comprend également la capacité à mobiliser les outils numériques et à adapter sa communication aux enjeux du travail social.

Dans le dossier de validation, vous devrez expliciter comment vous produisez des écrits professionnels, partagez des informations utiles et contribuez à une communication professionnelle sécurisée et adaptée.

Bloc 7 – Connaissance et analyse des contextes institutionnels

Ce bloc concerne la compréhension de l'environnement institutionnel, des logiques organisationnelles et des cadres partenariaux dans lesquels s'inscrit l'intervention du CESF. Il implique de situer son action dans un cadre institutionnel donné, de participer à la dynamique de l'établissement ou du service et de contribuer à l'élaboration de documents ou d'actions partenariales.



Dans le cadre de la VAE, vous devrez montrer comment vous prenez en compte les contraintes et ressources institutionnelles dans votre pratique.

Bloc 8 – Mobilisation des acteurs et des partenaires

Ce bloc porte sur le travail en réseau, la dynamique partenariale et l'inscription de l'action dans un territoire.

Il mobilise des compétences de représentation, de coopération, de médiation, de négociation et de veille sur les politiques publiques.

Dans votre dossier, il sera important d'illustrer la façon dont vous travaillez avec des partenaires, mobilisez les ressources du territoire et inscrivez votre action dans une logique collective et institutionnelle.

Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d'obtention d'un diplôme ou d'un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu'alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l'école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d'une vie professionnelle et sociale, dans quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d'une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d'application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n'est aujourd'hui plus nécessaire de justifier d'un certain nombre d'années d'expériences, il faut simplement justifier d'une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d'envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l'ensemble de la certification ;
- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;
- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.



L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes.

Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience, notamment :

- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;
- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement. Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

Être à l'écoute de vos remarques :

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

Les étapes de la VAE

La faisabilité

Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec le DEES. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.

Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.



Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.

Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

L'oral du jury de validation

Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.

N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

L'entretien post-jury

Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.

Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du



référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation

- **Préparer l'entretien oral devant le jury** : aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement** : réalisation d'un entretien post-jury

Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox vous permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.



Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.



La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.

Les résultats des questionnaires de satisfaction et les éventuelles réclamations font l'objet d'une analyse annuelle. Ils alimentent la démarche d'amélioration continue de l'accompagnement VAE (évolution des supports, ajustement des modalités, enrichissement des ressources). Un dispositif de réclamation est accessible par courriel ou courrier, avec réponse systématique apportée au candidat.

Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail.

Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

Tarifs et délais d'accès

Tarif horaire : 80€ TTC

Les frais de jury sont de 300€ pour les diplômes de l'éducation nationale (du niveau 3 au niveau 6) et sont finançables via le CPF ou les OPCO

Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours

Accompagnatrice VAE

[Marie Cassagnes](#), doctorante en sciences de l'éducation et de la formation et formatrice-consultante, formée à l'accompagnement VAE (novembre 2024) et prochainement formée pour devenir architecte de parcours (*novembre 2025*)



Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE sera PROCHAINEMENT éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO seront également possibles (*le Lab'ESCOSA sera certifié Qualiopi pour la VAE, au second semestre 2025*).

Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :

- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.
- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

Poursuite de carrière

Ce diplôme vous permettra d'accéder à des postes de [conseiller en économie sociale et familiale](#), dans des contextes de travail variés (handicap, pauvreté, protection de l'enfance, etc.).

L'enquête de l'OREF Grand Est menée auprès des diplômés 2018 met en évidence un taux d'emploi de 83 % et un taux de chômage de 9 %, soit 92 % de personnes actives. Parmi les conseillers en économie sociale familiale en emploi, 86 % exercent dans le métier visé, ce qui correspond à un taux d'insertion dans le métier visé de 86 %. À titre d'illustration locale, l'ARIFTS Pays de la Loire indique un taux d'insertion professionnelle global de 84 % pour ses diplômés CESF 2023.

Il vous est ensuite possible de poursuivre votre carrière en accédant au diplôme de [médiateur familial](#), au [Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale \(CAFERIUS\)](#), au [Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale \(CAFDES\)](#) mais aussi au [Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale](#).